

Compte rendu NON OFFICIEL
Rédigé par la FCPE
A titre d'information

Réunion du 7 octobre 2013
Comité de pilotage sur les rythmes scolaire

Présents : La Mairie - Représentant association de tennis - Les Francas (périscolaire) - Directeurs des écoles - des enseignants - Représentant des Atsem (Agent Spécialisé des Ecoles Maternelles) – Représentant- des parents d'élèves (FCPE)

Deux projets sont à déposer dans le cadre de la réforme :

1er : Plan d'organisation du temps scolaire (POTS) : Mise en place de l'emploi du temps hebdomadaire à déposer le 15 novembre 2013

2eme : Projet éducatif territorial : Projet qui englobe les activités à déposer au printemps 2014

Les principes de la réforme :

- 9 demi journées d'enseignements par semaine
- 24h de classes par semaine durant 36 semaines
- 36h d'activités pédagogiques complémentaires par an (APC)
- Pause méridienne : pas moins de 1h30
- Travail le mercredi matin
- 3h30 d'enseignement par 1/2 journée maximum
- 5h30 d'enseignement par jour maximum
- Possibilité pour les élèves de quitter l'école à la fin des cours (si fin avant 16h30 comme actuellement)

Les parents d'élèves :

Résultats du sondage effectué courant mai, juin 2013.

- **445** Elèves inscrits dans l'ensemble des 2 écoles
- **300** sondages retournés
- Taux de retours: **67%** (78% école maternelle EM, 62% école élémentaire EE)

Voici les deux premiers choix sur six proposés qui en ressortent :

1er : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h30 et le mercredi de 9h à 11h

2^{ème} : le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h15 et le mercredi de 9h à 12h

Allonger la pause méridienne permettrait de mieux organiser le temps des repas, notamment à l'école maternelle où 3 services seraient organisés (un par section).

Le corps enseignant :

Le lundi, mardi, jeudi, vendredi de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h et le mercredi de 8h45 à 11h45.

Périscolaire :

Rappel est fait qu'une 1/2 heure de périscolaire coûte environ 50 000€ par an. Le taux d'encadrement a été défini par le gouvernement à 1 pour 18 en élémentaire et à 1 pour 14 en maternelle.

L'association de tennis :

Elle a souligné son intérêt pour une fin des cours à 16h afin de bénéficier de créneaux en fin d'après midi.

La Mairie :

Les contraintes de transport :

Le mercredi, la fin des cours doit avoir lieu au plus tard à 12h, idéalement 11h45, due au temps de trajet pour emmener les enfants allant au centre de loisirs l'après midi. Rappel : L'aide de la CAF (caisse d'allocations familiales) octroyée à la Mairie, n'intervient que si le repas est pris sur le lieu du centre de loisirs.

De même, les cours ne pourront débuter avant 8h45 le matin. Raison : les tournées de ramassage en bus scolaire débuteraient trop tôt si les cours commençaient avant cet horaire. Hypothèse : début des cours : 8h45 = début ramassage scolaire à 7h40.

Les horaires de l'école maternelle et de l'élémentaire doivent être les mêmes pour des raisons d'organisation de transport scolaire.

Les parents d'élèves :

L'intérêt de l'association des parents d'élèves porte plus sur le contenu qui va être proposé sur les temps dégagés par la réforme que sur les horaires eux mêmes. Ainsi que l'enfant termine plus tôt ses cours ou que la pause méridienne soit allongée, ce qui importe, c'est que l'enfant soit encadré et non laissé sur un banc.